

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 22/06/2022

Reçu en préfecture le 22/06/2022

Affiché le

ID : 066-216602128-20220620-58_2022-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Vingt Juin à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2022

Présents : Marc MEDINA, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Virginie PORTEILS, Catherine MAMONTOFF.

Absents excusés : Guy ROUQUIE donne pouvoir à Cécile MARGAIL, Gérard CEBELLAN donne pouvoir à Marc MEDINA, Monique DEYRES donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ, Pierre FAGET donne pouvoir à Sébastien CABRI, Jean-Luc ROMERA donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Hélène PILLARD donne pouvoir à Benoît TRISTANT, Romain ALBERT donne pouvoir à Jean LANCELLA, Emma SABATE donne pouvoir à Agnès BLED, Damien CLET donne pouvoir à Christophe CLARET, Pierre PAGNON donne pouvoir à Michèle CONDOMINES, Héloïse MONREAL donne pouvoir à Virginie PORTEILS, Jean-Michel PONCE donne pouvoir à Emilie MONTANES

En exercice : 27

Présents : 15

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Virginie PORTEILS est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.058/2022

Prêt bancaire «moyen terme» autorisation de contracter auprès du crédit agricole

Monsieur Sébastien CABRI, conseiller municipal délégué aux finances, indique à l'assemblée que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts que pour financer des opérations d'investissement. Il apparaît nécessaire aujourd'hui, comme prévu dans le budget primitif 2022, de souscrire un emprunt afin d'équilibrer le financement des investissements de l'exercice.

Monsieur Sébastien CABRI présente le résultat de la consultation lancée le 25 avril 2022, ainsi que l'étude menée par le service des finances et indique que l'offre la plus intéressante est celle du crédit agricole. Il propose de souscrire un emprunt de 289 000.00 € sur 15 ans, présentant les caractéristiques suivantes :

Caractéristiques financières	
Prêteur	Crédit agricole sud Méditerranée
Objet	Emprunt inscrit au budget primitif 2022
Montant	289 000.00 €
Durée	15 ans
Taux d'Intérêt annuel	Taux fixe de 1.71 %
Base de calcul	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Périodicité	Trimestrielle
Mode d'amortissement	Amortissement constant
Commission d'engagement	300 € (frais de dossier)

.../...

Le conseil municipal, Oûi l'exposé de monsieur Sébastien CABRI, conseiller municipal délégué aux finances, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU l'article L.2336-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU les propositions des différents établissements bancaires ;

VU l'inscription au budget primitif 2022 de la commune ;

➤ ACCEPTE l'offre de prêt du crédit agricole pour un montant de 289 000.00 € sur 15 ans, aux conditions mentionnées ci-dessus ;

➤ MANDATE monsieur le maire pour signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Torréilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : **22 JUIN 2022**

et publication du : **22 JUIN 2022**

Le maire,
Dr Marc MEDINA

